

## COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 JUIN 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 09 juin 2022 à 20<sup>H</sup>30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

**Secrétaire de séance** : Nathalie LE DÉVÉHAT.

**Présents** : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Nathalie LE DÉVÉHAT, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Delphine COËTMEUR, Muriel HUBERT, Jérôme MARQUET, Bertrand GUITTON, Aurélie de la MOTTE ROUGE, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Léonce GUIÉNO.

**Excusés** : Rémy GENDROT (pouv. à Hervé LHERMITTE), Nadia MEZIANI, Sébastien MOIZAN, Anne-Sophie DESMOTS (pouv. à Nathalie LE DÉVÉHAT), Cannelle ROBIN, Caroline GAVARD (pouv. à Jean-Yves QUÉLENNEC).

### Approbation du compte rendu de la séance précédente

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du jeudi 12 mai 2022.*

### RENNES MÉTROPOLE - DEMANDE DE PORTAGE FONCIER DES PARCELLES AC 384 ET AC 386 APPARTENANT A L'ASSOCIATION CLÉMENT ÉMILE ROQUES

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).*

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 08 novembre 2018 erronée (numéros de parcelles obsolètes) et de demander à Rennes Métropole, pour le compte de la commune, d'acquiescer via un portage foncier les parcelles AC 384 et AC 386 pour respectivement 41 m<sup>2</sup> et 309 m<sup>2</sup> pour une superficie totale de 350 m<sup>2</sup>, au prix de 117 € / m<sup>2</sup> soit un montant total de 40 950 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les éléments liés à ce dossier.

### RENOUVELLEMENT URBAIN LA BÉGASSIÈRE – EXTENSION URBAINE LA FOUGEROLLE : CHOIX DE L'ARCHITECTE-URBANISTE-PAYSAGISTE-VRD – MISSIONS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

*(Contre : 1 – Muriel HUBERT / Abstentions : 2 – Delphine COËTMEUR – Sylvain ROBERT / Pour : 17).*

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du groupement UNIVERS / AMCO / IAO SENN et de lui attribuer le marché d'études Urbanisme – Paysage et VRD pour le renouvellement urbain de La Bégassière et l'Extension urbaine La Fougerolle pour un montant de 93 350,00 € HT, soit 112 020,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'absence un adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

### EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA DUCHESSE ANNE – COURT COUVERT DE TENNIS ET CLUB HOUSE : EXONÉRATION DES PÉNALITÉS DE RETARD

*(Contre : 0 / Abstentions : 2 – Muriel HUBERT – Sylvain ROBERT / Pour : 18).*

Dans le cadre du marché relatif à l'extension du Complexe Sportif de la Duchesse Anne – Court couvert de tennis et Club House et considérant que le retard dans l'exécution des travaux n'est pas imputable aux entreprises car lié à des conditions de travail altérées par la crise du Covid-19 et engendrant des retards d'approvisionnement des matériaux, le Conseil Municipal décide l'exonération totale des pénalités de retard prévues au marché qui doivent s'appliquer aux entreprises titulaires de ce dernier et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### DÉLÉGATION DE LA GESTION TECHNIQUE DES DONNÉES ADRESSES A RENNES MÉTROPOLE ET DÉLÉGATION DE LA DIFFUSION DE CES DONNÉES VERS LA BASE ADRESSE NATIONALE

*(Contre : 0 / Abstentions : 0 / Pour : 20).*

Le Conseil Municipal a pris connaissance des récentes évolutions réglementaires et reconnaît son rôle essentiel en tant que premier maillon de la chaîne de connaissance sur la localisation, la délimitation et

la dénomination des voies et lieux-dits ainsi que sur l'adressage des maisons et autres constructions sur son territoire.

- décide de déléguer la gestion technique des données voies et adresses à Rennes Métropole qui s'est engagée à maintenir les dispositifs d'animation et les dispositifs techniques permettant la disponibilité d'une base de données voies et adresses de grande qualité ;
- s'accorde avec Rennes Métropole sur le principe qu'une donnée concernant une adresse est réputée certifiée par la commune à partir du moment où cette donnée apparaît avec un état "définitif" dans la base de données de Rennes Métropole.
- certifie le stock de données adresses géré par Rennes Métropole sur son territoire à la date de la présente délibération.
- délègue à Rennes Métropole l'acte technique de publication des données adresses vers la Base Adresse Nationale, Rennes Métropole s'engageant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire connaître la disponibilité de ces données auprès des réutilisateurs potentiels.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

---

## INFORMATIONS

---

### Dates des prochains conseils municipaux

- ➡ Jeudi 07 juillet 2022
- ➡ Jeudi 22 septembre 2022
- ➡ Jeudi 20 octobre 2022
- ➡ Jeudi 24 novembre 2022
- ➡ Lundi 19 décembre 2022 – exceptionnellement un lundi.

### Élections législatives

---

**Affiché le :** 14 juin 2022

**Retiré le :**

MONTGERMONT, le 10 juin 2022

**Le Maire,  
Laurent PRIZÉ**

